

délibération D_2025_5_5

OBJET : Acquisition parcelles - Rue du Perat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles ZP-0183, ZP-0221, ZP-0219, ZP-0220 et ZP-0213 formant actuellement la rue du Perat et son excroissance au niveau de l'entrée du lotissement des Prés pour l'euro symbolique. Les frais d'acte sont à la charge de la mairie.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.